

Festival de danse de Lourdes

La ville de Lourdes communique :

En réponse au communiqué de presse du 10 juin dernier de Monsieur Julien Desplantez concernant le Festival de Danse de Lourdes, La ville de Lourdes tient à préciser que ce festival, a toujours été soutenu depuis son lancement sous l'ancienne municipalité.

Effectivement des contacts ont été pris fin octobre 2018 avec le service culturel à l'issue de la 6ème édition afin de pérenniser et de poursuivre cet événement culturel de qualité et pour lequel le public répondait désormais présent mais avec les réserves d'usage concernant les espaces publics.

Cependant, à cette date-là, la convention d'occupation pour la production « Bernadette de Lourdes » n'était pas encore signée et par conséquent, il était impossible de se positionner formellement concernant des dates d'occupation. C'est la raison pour laquelle, quinze jours après cet entretien, conscient de la problématique que pouvait occasionner cette mise à disposition à la comédie musicale, l'organisateur a été alerté sur la probabilité de devoir changer la date de ce festival et des propositions lui ont été alors faites ; un rendez-vous a même été fixé le 26 décembre 2018 en tenant compte des disponibilités de l'intéressé présent à Lourdes pour les fêtes de Noël. Ce dernier n'a pas pu se rendre disponible. La Ville de Lourdes a toutefois poursuivi sa réflexion en vue d'une solution.

Un rendez-vous téléphonique a été organisé en janvier afin de lui proposer plusieurs solutions de repli notamment la mise à disposition du palais des congrès qui a été déclinée. En dernier recours, il a été convenu de mettre à sa disposition le gymnase du Lapacca pour lequel le service des sports a fait un gros effort de planification des associations sportives résidentes afin de le réserver aux répétitions du festival de danse. Une convention a même été rédigée en attente de signature de Monsieur Desplantez qui n'a pas donné suite malgré nos relances.

Aujourd'hui la Ville de Lourdes découvre par voie de presse que l'atelier chorégraphique de création et les cours techniques seraient maintenus mais se dérouleraient à Toulouse ; alors que la municipalité a toujours entretenu des relations privilégiées avec l'intéressé qui disposait de très bons interlocuteurs tels que l'adjointe à la culture, le service culturel ou encore les régisseurs qui ont toujours assuré les prestations scéniques de cet événement sans compter leur temps et leur disponibilité. Au travers de ce communiqué, il est précisé notamment que les relations sont rompues avec la Ville de Lourdes, en évoquant même un soi-disant mépris de la collectivité à l'égard de cette manifestation qui a pourtant toujours bénéficié du soutien municipal et plus particulièrement du service culturel très investi sur cet événement et qui déplore aujourd'hui cette attitude.

Aussi, il est nécessaire de rappeler le principe de cette manifestation qui consiste à accueillir et à enseigner des cours de danse payants à des élèves danseurs stagiaires qui en contrepartie se produiront sur les 2 représentations à l'issue de la semaine de formation.

Il ne s'agit donc plus d'un simple accueil en résidence mais d'une activité purement lucrative et, par conséquent la Ville de Lourdes aurait pu appliquer normalement un tarif de location ce qui n'a jamais été fait compte tenu de l'intérêt qu'elle portait à cet événement. Un événement qui s'inscrivait totalement dans sa politique culturelle au point de l'intégrer dans sa programmation annuelle.

Enfin, Monsieur Desplantez fait référence à la comédie musicale « Bernadette de Lourdes ». Oui la Ville de Lourdes a répondu favorablement à cette production qui propose à Lourdes un spectacle bouleversant qui retrace l'histoire authentique de Bernadette. Il s'agit d'un des spectacles parmi les plus importants de cette saison estivale au niveau national et c'est à Lourdes qu'il est proposé. De nombreuses retombées économiques et promotionnelles mais aussi culturelles et artistiques sont attendues et Lourdes ne pouvait refuser un tel projet digne des grandes salles parisiennes et qui contribue largement au rayonnement de la cité mariale. Nous en voulons pour preuve le succès et l'accueil du public dès les premières représentations.

Le festival de danse de Lourdes n'existe plus et cherche à se replier sur une autre ville. Pourtant, la cité mariale dispose sur son territoire d'une autre très belle salle de spectacles - la salle Padre Pio de la Cité Saint Pierre - où sont notamment programmés les galas de danses qui ne peuvent plus se produire à l'espace Robert Hossein et où d'ailleurs a eu lieu la première édition de ce festival. Mais peut être ce lourdaise d'origine a-t-il renoncé à se tourner vers une salle payante...

Espérons donc que 2020 permettra à ce spectacle de danse de trouver une nouvelle commune qui l'hébergera aux mêmes conditions que la Ville de Lourdes et ce, dans l'objectif de pérenniser cet événement culturel. La municipalité, le service culturel lui souhaite une belle réussite pour l'édition 2019